



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 18/08/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures de soutien pour les agriculteurs victimes de la sécheresse et mesures d'adaptation au changement climatique

Le ministère chargé de l'Agriculture prolonge le report de la période de cultures dérochées valorisées comme surface d'intérêt écologique et renforce son soutien aux agriculteurs face à la sécheresse.

En complément du communiqué de presse diffusé le 11 août dernier, des précisions et des compléments ont été apportés concernant de nouvelles mesures pour le département de la Creuse.

Mesures agronomiques et financières de soutien :

- Au regard des conditions climatiques exceptionnelles et compte tenu de l'épisode caniculaire qu'a connu la France en ce début du mois d'août, **les exploitants qui en font la demande pourront décaler le début de la période de présence des cultures dérochées au 1^{er} septembre (au lieu du 20 août)**. Dans ce cas, l'obligation de présence des cultures dérochées se terminera au 27 octobre 2020 avec versement de l'avance du paiement vert dans les jours qui suivent. Les agriculteurs qui avaient déjà demandé le report au 20 août bénéficieront automatiquement du report au 1^{er} septembre sans démarche supplémentaire. Pour les autres, la demande de report devra être adressée sur papier libre avant le 1^{er} septembre 2020 à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Creuse.

D'autres mesures sont annoncées :

- l'augmentation des taux de paiement des avances des aides PAC (70 % pour les aides découplées au lieu de 50 %, 85 % pour l'ICHN au lieu de 75 %) ;

- des reports ou allègements des cotisations sociales pour les exploitants agricoles les plus en difficultés pourront être mis en place. Ces exploitants peuvent dès maintenant solliciter un échéancier auprès de leur caisse de Mutualité Sociale Agricole ;

- des dégrèvements individuels ou collectifs de taxe sur le foncier non bâti pourront être mis en œuvre pour les exploitants sinistrés ;

- l'activation du régime des calamités agricoles dès lors que les seuils de déclenchement seront atteints.

Mesures d'adaptation au changement climatique :

Dans un second temps, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation souhaite prendre des mesures de long terme afin d'accélérer la transition écologique. Une part significative du volet agricole du plan de relance sera consacrée à l'adaptation de nos exploitations au changement climatique pour :

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

 www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse

- une meilleure utilisation de la ressource en aidant à investir dans du matériel permettant un usage optimisé de la ressource en eau, en soutenant la recherche ;
- une meilleure protection des exploitations, par exemple en aidant à l'investissement dans du matériel de protection des cultures ;
- une meilleure résilience en accélérant la structuration et le développement de filières performantes permettant une bonne rémunération et une diversification.